



CODE DE
**CONDUITE
FOURNISSEUR**

PRÉAMBULE

Les sociétés REM et BAUDOIN THILLIEN affirment leur volonté de construire des relations commerciales fondées sur le respect des principes de durabilité, d'éthique et de responsabilité.

Dans cette perspective, ce présent Code de Conduite formalise les attentes minimales de nos entreprises à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires et partenaires, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Il vise à instaurer une collaboration durable, transparente et conforme aux standards internationaux les plus exigeants, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'OIT, et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Nous nous engageons à mener nos activités conformément à nos valeurs RSE et attendons de nos partenaires qu'ils adoptent les mêmes engagements.

AGIR ENSEMBLE AUJOURD'HUI POUR S'ENGAGER DEMAIN :
UNE DÉMARCHE RESPONSABLE AU CŒUR DE NOS
RELATIONS FOURNISSEURS

”



ENVIRONNEMENT

REM et BAUDOIN THILLIEN attendent de ses fournisseurs un engagement clair et actif en faveur de la protection de l'environnement.

Ceux-ci doivent démontrer une volonté de se conformer aux lois et réglementations environnementales en vigueur, tout en intégrant une démarche de réduction de leur impact écologique. Il s'agit notamment de limiter les émissions polluantes, de gérer les déchets de manière responsable, d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et d'éviter l'usage de substances dangereuses (sauf si leur usage est indispensable et dûment contrôlé).

Les fournisseurs sont encouragés à mesurer leur empreinte carbone et à mettre en œuvre des solutions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Une attention particulière est attendue sur la mise en œuvre de systèmes de management environnemental, ou à défaut, d'actions concrètes d'amélioration continue, y compris dans le choix des matériaux, la conception des produits, et les méthodes de production utilisées.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

REM et BAUDOIN THILLIEN attendent de ses fournisseurs qu'ils garantissent à leurs salariés un environnement de travail sûr, sain et respectueux de leur intégrité physique et mentale.

Ils doivent mettre en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels, assurer la conformité de leurs installations, et fournir les équipements de protection individuelle nécessaires.

Les travailleurs doivent être régulièrement formés aux consignes de sécurité, aux situations d'urgence et aux gestes de premiers secours.

Toute exposition à des substances dangereuses ou à des conditions de travail à risque doit être strictement encadrée.

TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

REM et BAUDOIN THILLIEN attachent une importance capitale au respect des droits fondamentaux des personnes.

Ses fournisseurs doivent garantir que le travail est exercé de manière volontaire, sans recours au travail forcé ou à l'esclavage moderne.

Le travail des enfants est strictement interdit, et chaque fournisseur doit s'assurer que l'âge minimum légal est respecté, conformément à la réglementation.

La diversité, l'inclusion et l'égalité des chances doivent être respectées à tous les niveaux, sans tolérance pour la discrimination ou le harcèlement.

Les fournisseurs doivent respecter les lois et les règlements en vigueur en matière de rémunération et de droit social.



ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES

La conduite éthique constitue un socle fondamental dans la relation entre REM / BAUDOIN THILLIEN et ses fournisseurs.

Ceux-ci doivent adopter un comportement intègre en toute circonstance, en refusant toute forme de corruption, de fraude, de pots-de-vin ou de pratiques commerciales trompeuses.

Les fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des obligations légales, fiscales, douanières et commerciales qui s'appliquent à leurs activités.

Ils doivent également protéger les données personnelles et les informations confidentielles qui pourraient leur être confiées dans le cadre de nos relations commerciales.

ACHATS RESPONSABLES ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

REM et BAUDOIN THILLIEN considèrent que la responsabilité sociale s'étend à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Il est donc attendu des fournisseurs qu'ils sélectionnent leurs propres partenaires commerciaux sur la base de critères qui intègrent la responsabilité sociale, environnementale et éthique. Chaque fournisseur est responsable de s'assurer que ses sous-traitants ou prestataires respectent des principes équivalents à ceux décrits dans cette charte.

Les fournisseurs doivent aussi favoriser l'économie circulaire, en valorisant les ressources réutilisables et les produits éco-conçus, en réduisant les déchets, et en adoptant des circuits courts lorsque cela est possible.

Enfin, REM et BAUDOIN THILLIEN encouragent un dialogue ouvert avec ses fournisseurs pour développer conjointement des pratiques responsables, et valorisent toute démarche volontaire d'amélioration continue.

TRANSPARENCE

Nous attendons de nos fournisseurs une communication honnête, claire et complète dans toutes leurs interactions avec nos entreprises.

Toute information susceptible d'avoir un impact sur la qualité, la sécurité, les délais ou la conformité des produits ou services fournis doit être partagée de manière proactive.

Les fournisseurs doivent également divulguer toute situation de conflit d'intérêts potentiel, ainsi que toute infraction avérée ou présumée aux lois, réglementations ou à ce code de conduite.

La transparence est un pilier essentiel de notre partenariat, fondé sur la confiance mutuelle.



DOCUMENTATION ET TRAÇABILITÉ

Le fournisseur s'engage à conserver et à fournir sur demande les documents suivants :

- Code de conduite / charte éthique interne
- Politique RSE ou environnementale
- Initiatives ou actions concrètes liées à la RSE (attestation / label)
- Certifications pertinentes (ISO 14001, ISO 45001, REACH et RoHS, CMRT, etc.)

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

Le fournisseur reconnaît, par la signature de la présente charte, avoir pris connaissance de l'ensemble des principes énoncés, les comprendre et les accepter. Il s'engage à les mettre en œuvre de bonne foi, à les diffuser auprès des équipes concernées, et à collaborer pleinement avec REM et BAUDOIN THILLIEN dans l'évaluation et l'amélioration continue de ses pratiques en matière de RSE.

CLAUSE DE RÉVISION

Ce Code de Conduite peut être modifié périodiquement afin de s'adapter à l'évolution des exigences réglementaires, normatives ou internes. Toute nouvelle version sera transmise au fournisseur pour acceptation.

Jean François GOUJON

Dirigeant



LE FOURNISSEUR :

NOM :

FONCTION :

DATE :

SIGNATURE :